

tenans la Chambre des Comptes de Lorraine, Cour des Aides & des Monnoyes, Nous aurions été introduits dans la Chambre du Conseil de ladite Chambre des Comptes, où elle s'est trouvée assemblée avec les Gens de S. A. R. en icelle, auxquels ayant fait donner lecture de nosdits pleins-pouvoirs, & de l'ordre à Nous adressé par Sad. A. R., de nous faire remettre les Sceaux de ladite Chambre des Comptes, de même que ceux des Baillages & autres Sièges & juridictions inférieures: Nous avons déclaré remettre au nom de S. A. R. à Sa Maj. T. C. éventuellement, & à Sa Maj. le Roi de Pologne Stanislas I. actuellement ledit Duché de Lorraine & ses dépendances, ainsi qu'il étoit possédé par S. A. R. & relativement aux actes, traités & conventions susdits, & avons en son nom délié & relevé Mrs. les Président, Conseillers, Maîtres, Auditeurs, & Gens tenans ladite Chambre des Comptes de Lorraine, Cour des Aides & des Monnoyes, ensemble tous les Officiers des Baillages & autres Juridictions inférieures, ainsi que tous les Sujets & Vassaux dudit Duché, du serment de fidélité auquel ils étoient attachés envers Sad. A. R. consentant qu'ils passent dès-à-présent sous la domination desdits Sérénissimes Rois, qu'ils auront désormais à reconnoître pour leurs vrais & légitimes Souverains, & que Mrs. les Commissaires nommez de leur part, prennent possession dudit Duché & dépendances relativement ausdits Actes, Traitez & Conventions. Et en exécution de l'ordre de S. A. R. dudit jour cinq du présent mois, les Sceaux dont ladite Chambre des Comptes avoit accoutumé de se servir, de même que ceux des Baillages & autres Sièges & Juridictions inférieures, Nous ont été remis; de tout quoy nous avons dressé le présent Procès Verbal, dont lecture ayant été faite, il a été sur les Réquisitions de Mr. le Procureur General ordonné par la Chambre qu'il sera ensemble nos pleins